Prévention et valorisation des déchets verts

Cc du Haut-poitou

10 Avenue de l'Europe
86170 Neuville-de-poitou

Voir le site internet

Auteur : Sandrine Vignaud
s.vignaud@cc-hautpoitou.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, les communautés de communes du Mirebalais, du Neuvillois et du Vouglaisien ont fusionné pour former un seul et même EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) nommé la Communauté de communes du Haut-Poitou (CCHP). Cette dernière est composée de 27 communes du département de la Vienne. Sa superficie est de 700 km2. La population est de 41 521 habitants au 1er janvier 2018.

Les apports de déchets verts en déchetterie étaient de 6085 tonnes en 2016 et 5756 tonnes en 2017 ce qui représente plus de 20% des quantités de déchets ménagers et assimilés. Le transport de ces déchets par camion représente environ 23 000 kms, 10 360 litres de carburant et 1 560 heures de travail du chauffeur pour une année (données 2017). C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir et d'impliquer les différents acteurs du territoire, pour mettre en place des actions de prévention et ainsi limiter les apports en déchetterie.

Dans le cadre de sa mission de réduction des déchets, la Communauté de communes du Haut-Poitou souhaite acquérir un broyeur thermique mobile, mutualisé avec les communes, afin de réduire et valoriser les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts publics. En effet, les déchets des espaces verts des communes sont aujourd'hui transportés en déchetterie. Ce projet est fondé sur l'idée d'économie circulaire du végétal qui après taille devient à nouveau un matériau ré-employable et non plus un déchet. De fait, ce nouvel outil doit permettre à l'intercommunalité d'une part, de réduire la quantité de déchets verts à traiter en déchetterie et aux 27 communes de traiter des chantiers plus rapidement et plus efficacement.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

1. Faciliter la mobilité entre les chantiers : le retour au sol et le paillage permettront de vaquer d'un chantier à un autre sans à avoir a déposer comme c'est le cas actuellement les végétaux à la déchetterie
2. Gagner en rapidité et efficacité : les avantages liés à l'utilisation d'un broyeur impliquent moins de déplacement tout en développant des nouvelles pratiques à même les chantiers : paillage, nourriture redonnée au sol, économies d'arrosage
3. Accroître l'ergonomie en termes de conditions de travail : le fait de traiter les déchets verts sur le lieu de travail entraîne beaucoup moins de gestes de manutention pour les agents car ils ne seront plus amenés à charger et décharger les remorques de déchets à la main, évitant ainsi des troubles musculo-squelettiques
4. Valoriser les déchets verts : compostage, paillage, retour direct au sol
5. Réduire les quantités de déchets verts en déchetterie
6. Limiter les déplacements des agents sur le territoire, permettant ainsi des économies d'énergie et de temps de travail en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.

Résultats quantitatifs

action en préparation

Résultats qualitatifs

action en préparation

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Il s'agit de mettre en service un broyeur thermique, mutualisé entre les agents du service technique intercommunal et les services espaces verts des communes du territoire.

Une fois que l'organisation générale de l'utilisation mutualisée du broyeur sera mise en place et rodée, il sera alors possible de réfléchir à la mise en service de ce dernier auprès des ménages. Le coordinateur des espaces verts publiques pourra alors imaginer avec le concours des agents techniques des communes à une mise à disposition du broyeur pour les usagers. Fort d'expérience, les agents pourront alors proposer un service de qualité à ceux qui en auront un réel besoin.

Planning

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : octobre 2019, pour une durée d'un an. Cette période permettra de travailler sur les chantiers d'espaces verts de la Communauté de communes du Haut-Poitou et de mettre en place, suite aux inscriptions, un calendrier pour le prêt du broyeur aux communes.

Moyens humains

Les différents équipes d'agents des services techniques des 27 communes.

Moyens financiers

Financement prévisionnel de l'opération

Montant total du projet : 29 400 €

Subvention ADEME : 15 850 €

Les communes seront mises à contribution pour l'entretien et les réparations du broyeur.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Les indicateurs suivants seront suivis tout au long de l'utilisation de l'équipement :
Nombre d'utilisation du broyeur : nombre de broyages réalisés par le broyeur ;
Taux de communes utilisatrices du broyeur : nombre de communes sollicitant le broyeur pour usage interne par rapport au nombre total de communes ciblées ;
Volume de bois broyé : volume de bois produit à l'issu de l'utilisation de chaque broyeur ;
Budget annuel : budget annuel alloué à l'action ;
Nombre de formations : nombre de formations effectuées par type de cible associée.Durée moyenne de broyage.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | GESTION COLLECTIVE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine